

Prix de l'Abonnement - Édition Quotidienne

1 An	6 Mois	3 Mois	1 Mois
POUR LES ÉTATS-UNIS... \$ 9.00	\$ 4.50	\$ 2.25	\$ 0.75
POUR L'ÉTRANGER.....	12.15	6.10	3.05

Les abonnements se paient à l'avance.

LE NUMÉRO



CINQ SOUS

Prix de l'Abonnement - Édition Hebdomadaire

1 An	6 Mois	3 Mois	1 Mois
POUR LES ÉTATS-UNIS... \$ 3.00	\$ 1.50	\$ 1.00	\$ 0.75
POUR L'ÉTRANGER.....	4.00	2.05	1.35

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

POLITIQUE LITTÉRATURE

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES ARTS

Fondée le 1er Septembre 1827

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 22 JUILLET 1914

87ème Année

Le procès Caillaux

DEUXIEME JOURNEE.

Dépêche Spéciale à l'Abeille.
Paris, 21 juillet. — Dans sa cellule, désormais célèbre, Mme Caillaux s'est éveillée ce matin, plus tôt qu'à l'ordinaire. Vers 10 heures, son mari vint la voir, et resta une demi-heure avec elle. Il lui apportait les quotidiens de Paris, tous pleins des détails de l'affaire. La lecture de ces journaux, fut non seulement du plus grand intérêt pour la prisonnière, mais encore eut le pouvoir de la réconforter un peu.

Chose bien compréhensible, la plus grande partie du public, après avoir été, au mois de mars dernier, lors du drame, vivement indignée, ne ressent plus envers la meurtrière qu'une grande pitié, et il ne faudrait pas être étonné, si ce sentiment allait grandir, et si, au cas où elle serait acquittée, ce jugement allait être accueilli avec faveur.

Quoi qu'il en soit, la presse ne montrait aucune antipathie à Mme Caillaux, après cette première journée d'audience, et l'accusée paraissait moins abattue ce matin, lorsqu'elle déjeuna, quelques instants avant de se rendre au tribunal.

L'AUDIENCE.

Même foule qu'hier. Peut être plus impatiente. C'est aujourd'hui la suite du "feuilleton" du terrible roman-feuilleton commencé hier.

L'audition des témoins se poursuit. Deux jeunes garçons de courses du "Figaro", ceux là même qui introduisirent la visiteuse tragique chez M. Calmette, font une déposition émouvante. L'un d'eux, racontant ce qu'il vit quand, ayant entendu les coups de revolver, il entra dans le cabinet directorial, se laisse entraîner par son récit. Il s'accroupit vers le plancher du tribunal, l'air égaré, fait semblant de vouloir se cacher, et pousse des cris étouffés, mimant ainsi les gestes de Calmette déjà blessé, se protégeant derrière son bureau.

Le jeune garçon ajoute qu'il vit Mme Caillaux tirer le dernier coup de son arme et jure qu'à ce moment, elle détournait les yeux. Elle ne visait donc pas M. Calmette.

M. Paul Bourget qui se trouvait, nous le disions hier, avec le directeur du "Figaro" quand on apporta la carte de Mme Caillaux, s'approche à son tour de la barre des témoins et dépose en faveur de M. Calmette, dont il était un ami intime.

M. Labori prend alors la parole pour demander à M. Paul Bourget si, en son âme et conscience, il peut condamner sans merci le geste de Mme Caillaux, et l'éminent avocat fait allusion à un passage d'une œuvre récente de Paul Bourget qui rappelle étrangement le procès actuel. Ce passage est le suivant :

— Que veux-tu dire? interrogea Thérèse tremblante. Tu ne vas pas te servir de ces lettres?...
— Si, pour la manifestation de la vérité.
— Tu vas les publier, écrire sur elles?
— Oui.
— Mais elles constituent une propriété.
— Quelle propriété?
— Une lettre appartient légitimement à quelqu'un, à l'expéditeur ou au destinataire, je ne sais pas, mais à l'un des deux. Ce n'est pas M. Savignani qui te les a données. Ce n'est pas la personne à qui elles sont adressées. C'est donc quelqu'un qui les a volées. En les utilisant, tu

DÉPÊCHES

DES DEUX HÉMISPÈRES

SERVICE DE LA UNION ASSOCIATED PRESS

PHONE M. 3487

L'Abeille reçoit de toutes les parties du monde des dépêches quotidiennes qui lui sont transmises par la Presse Associée de l'Union

Mieux que de les garder, c'est du vol.

Evidemment, si l'on rapproche de cette tranche du "Démon du Midi," les circonstances qui mirent entre les mains de Calmette les lettres de Caillaux — ces lettres avaient déjà été offertes, sans succès, par Mme Gueydan, première femme de M. Caillaux, à divers grands journaux parisiens — l'argument du bâtonnier Labori peut produire dans l'esprit du public et des jurés une impression efficace. Aussi, dans l'assistance, l'intervention de M. Labori fit-elle sensation.

Mais les témoignages attendus le plus impatiemment étaient ceux de M. Poincaré et de M. Joseph Caillaux. M. Poincaré, vers la fin d'avril, consentit à faire une déposition relative à l'affaire. C'était la première fois qu'un président de la République française était appelé à témoigner dans une affaire criminelle. La chose fit grand bruit. Il fut enfin décidé que le juge d'instruction lui même se rendrait à l'Élysée, pour recevoir la déposition du chef de l'État.

C'est ce document sensationnel dont il fut donné lecture hier après-midi; et dans lequel M. Poincaré déclare, sous la foi du serment que M. Caillaux, exaspéré des attaques dont il était l'objet de la part de M. Calmette lui avait dit "S'il publie certaines lettres, je le tue!"

Puis vint le tour de l'ancien président du conseil, mari de l'accusée. A ce moment, le public observe un silence absolu, et la figure de M. Caillaux se dresse, point de mire de tous les regards. Il raconte lui aussi, les événements qui amenèrent le drame. Il dit comment, ayant appris la publication irrévocable d'une partie de sa correspondance intime avec sa femme, avant son second mariage, il annonça à Mme Caillaux que si M. Calmette publiait ces lettres, il le tuerait.

Enfin deux autres témoins furent entendus, MM. Voisin et Honoré. Ils viennent dire qu'ils étaient bien en effet, dans l'antichambre du "Figaro" pendant que Mme Caillaux attendait pour être reçue. Mais ils nient absolument avoir prononcé les paroles que l'accusée leur attribue. "Nous avons, aurait dit l'un d'eux, un grand "papier" sur Caillaux pour demain."

Au cours des débats lecture fut donnée de plusieurs lettres, et entre autres, celle laissée par Mme Caillaux à sa femme de chambre pour être remise à son mari. Cette lettre, lue par le président Albanel, est ainsi conçue :

"Mon bien-aimé mari quand je t'ai raconté ce matin, ma visite au président Monier, qui m'affirma qu'aucune loi ne pouvait arrêter les colonnes de la presse contre toi, tu m'as dit qu'un de ces jours tu irais casser la figure de cet ignoble Calmette. Je vis alors que ta décision était irrévocable, et c'est

moi même. La France, la République le réclament. C'est moi qui ferai le nécessaire.

"Si cette lettre t'est remise, tu sauras que j'aurai tout tenté pour te faire justice. Pardonne-moi, je suis à bout de patience.

"Je t'aime et t'embrasse du plus profond de mon cœur.

"Ton Henriette."

"Expliquez nous, Madame, demanda le président Albanel, le sens de cette lettre, sur laquelle est basée l'accusation de préméditation."

L'accusée affirme de nouveau n'avoir jamais voulu tuer Calmette. "Je ne savais pas ce que j'allais faire, dit elle, d'ailleurs, j'avais bien recommandé à la femme de chambre de ne remettre cette lettre à mon mari que si je n'étais pas rentrée à sept heures.

"Je ne sais, ajouta-t-elle, ce qui se passa en moi. Il m'a semblé que mon revolver se déchargeait tout seul. Et, lorsque j'eus tiré, je restai hébété. J'espérais bien alors que M. Calmette n'était que blessé, comme vous l'a dit tout à l'heure le commissaire de police à qui j'exprimai alors le désir d'apprendre la guérison prochaine du directeur du "Figaro."

Longtemps, Mme Caillaux parla, très clairement, la voix entrecoupée de sanglots par moments. Elle lut des articles de la campagne contre son mari, et dut entrer dans des détails pénibles au sujet des lettres dont elle voulait arrêter la publication.

"Je serai obligée, dit elle, de mentionner le nom de la première femme de mon mari, Mme Gueydan, qui, possédant quelques lettres de M. Caillaux, voulut les vendre à plusieurs journaux qui refusèrent son offre.

"Ces lettres disaient l'ardent désir de M. Caillaux de se voir libre enfin, et de pouvoir m'épouser.

"Il serait presque impossible de séparer, dans ces lettres, les parties relatives à la politique de pages tout intimes.

"A aucun prix, je ne voulais la publication de telles lettres. Et pour mon honneur de femme, et pour ma fille, et pour mon père!" A sept heures, l'audience a été levée.

Les trompeurs de la Californie

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Washington, 21 juillet. — M. Garland Dupré, congressiste, de la Nouvelle-Orléans, a déclaré à la séance de la Chambre aujourd'hui qu'il ne refuserait pas de voter la subvention de cinq cent mille dollars sollicitée par les directeurs de l'Exposition de San Francisco; mais il ne pouvait laisser l'occasion passer sans dire un mot au sujet des "menteurs remarquables de la Californie." M. Dupré a dit que lorsque San Francisco a remporté les suffrages du Congrès au détriment de la Nouvelle-Orléans, ce succès a suivi la déclaration formelle que San Francisco ne demanderait pas de subvention au gouvernement. La Nouvelle-Orléans a franchement fixé un chiffre de la subvention nécessaire, un million de dollars. Et voici que le total des subventions requises par ceux qui soi-disant, ne voulaient pas d'assistance pécuniaire du gouvernement, a atteint aujourd'hui la somme de 1,300,000 dollars.

Mort de M. Félix Saucier

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Mobile, Ala., 21 juillet. — M. Félix S. Saucier, ancien résident de la Nouvelle-Orléans, employé de la compagnie de téléphones Home, est mort ici après une longue maladie. Il laisse une épouse et un enfant.

Long voyage et pas d'héritage

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Syracuse, N. Y., 21 juillet. — Les frères Michael et James Dolan sont venus de Seattle et Hillyard, état de Washington, avec l'espoir de faire annuler le testament de leur oncle William Hernan, qui avait légué douze mille dollars à Mme Catherine Harmon, fille d'un des voisins du testateur, mais le tribunal a donné gain de cause à Mme Harmon.

Une succession colossale

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

New-York, 21 juillet. — Feu Benjamin Altmann, millionnaire, a laissé une fortune colossale de onze millions de dollars, à part le grand magasin qui lui appartenait sur Fifth avenue. M. Altmann a légué en outre au public une galerie d'objets d'art exempte de taxes.

Les victimes du déraillement

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Hattiesburg, Miss., 21 juillet. — Parmi les passagers du train déraillé hier, on a

chemin de fer Northeastern à Derby, Miss., se trouvent les personnes suivantes, de la Nouvelle-Orléans:

MM. O. K. Bourgeois, agent d'une compagnie de films, demeurant 1206 avenue de l'Esplanade; S. Taylor, commis voyageur de la "Southern Cotton Oil Company"; W. Canneshaw, commis de la firme Stauffer, Eshleman et Cie. Le mécanicien Frank Hawkes est dans un état critique.

Départ de Huerta

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Puerto Mexico, 21 juillet. — Le croiseur allemand "Dresden" ayant à son bord l'ex-dictateur Huerta et sa famille, le général Blanquet, ancien ministre de la guerre et sa famille, est parti à huit heures hier soir pour la Jamaïque.

Un héros de treize ans

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Binghampton, N. Y., 21 juillet. — Austin Thornly, âgé de 13 ans, s'est montré un véritable petit héros, en sauvant d'une maison en feu ses deux plus jeunes frères et un bébé. Après qu'il eut placé les enfants en lieu sûr, il est retourné à la maison et essaya d'éteindre les flammes en lançant des baquets d'eau. Les pompiers l'emportèrent hors du danger.

Plus de pourboires

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Jackson, Miss., 21 juillet. — Un commis voyageur et un garçon d'hôtel ont chacun payé une amende de six dollars, le premier ayant donné et le dernier ayant accepté un pourboire. Une loi de l'état, récemment adoptée, défend de donner des gratifications aux employés des hôtels et des restaurants.

Le chantier de marine

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Washington, 21 juillet. — Le sénateur Thornton, de la Louisiane, a annoncé aujourd'hui après une conférence avec le secrétaire Daniels que le chantier de marine des États-Unis à la Nouvelle-Orléans reprendra ses travaux dans deux mois.

Pas de grève de baseball

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

New-York, 21 juillet. — Le malentendu entre la confraternité de baseball et la commission nationale qui a failli causer une grève parmi les équipes American et National a été arrangé à l'amiable. Kraft, le joueur en contention, a été acquitté par le club

Aventure d'une jeune Neo-Orléanaise

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Atlanta, Ga., 21 juillet. — Mlle Mary Agnes O'Donnell de la Nouvelle-Orléans, Mlle Ellen O'Keefe, d'Atlanta, et M. Ernest Ramspeck, payeur de la banque Lowry National se sont aventurés dans l'eau profonde en se baignant dans un lac. M. Ramspeck a été empêché de porter secours aux jeunes filles par des crampes musculaires. Malgré cela, Mlle O'Donnell et O'Keefe réussirent à gagner l'eau basse. Voyant le danger que courait M. Ramspeck elles appelèrent à l'aide, et M. Boyce Worthy qui se trouvait près de la plage accourut et se jetant à la nage, sauva M. Ramspeck qui était épuisé et évanoui.

Le dernier de la bande

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Hazlehurst, Miss., 21 juillet. — Un nègre, le dernier d'une bande de dix-huit qui avaient assassiné J. C. Davis à Hopwell, Miss., en 1892 a été tué aujourd'hui à coups de revolver par un homme de sa race. Les dix-sept autres bandits ont été pendus la plupart sans forme de procès.

Jeune femme assassinée

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Galveston, Tex., 21 juillet. — Le corps d'une jeune femme richement vêtue a été découvert ce matin sur la plage à l'ouest de Galveston. Elle avait la tête trouée d'un bal. Une expertise médicale fait croire que la mort remonte à quelques heures seulement. Pas d'indices sur l'identité de la victime.

Une grève en Russie

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

St. Pétersbourg, 21 juillet. — Cent mille ouvriers sont en grève aujourd'hui par sympathie pour les grévistes de Baku et autres villes. Les Cosaques sont sous les armes.

Le Congrès de Lourdes

Dépêche Spéciale à l'Abeille.

Lourdes, 21 juillet. — Le cardinal Farley et M. Joseph Ferré, de New-York, neuf autres cardinaux, neuf évêques et archevêques de tous pays sont assemblés ici pour le congrès Eucharistique International qui commence demain, et durera quatre jours. Le cardinal Granitodi Belmonte Gennaro, représentant

Un conte d'amour et de mort

Le Temps.

Le comte Boleslaw Chotek de Chotkowa et Woguin était un seigneur tchèque, de famille très noble mais de fortune très petite, qui, durant de longues années, représenta l'Autriche dans diverses capitales. Les Chotek étaient apparentés aux plus illustres maisons de la contrée; le comte Boleslaw avait épousé une comtesse Kinsky à qui ses familiers, d'après une coutume fort en vogue dans l'aristocratie autrichienne, avaient donné le surnom de Minzie. C'était une femme très remarquable, très intelligente et qui se vit grandement la carrière diplomatique de son mari. Le mariage très uni, très heureux passait insouciant, d'une capitale à l'autre, menant grand train et dépensant généreusement tous ses revenus. Sept enfants étaient nés, dont six filles. Comment établirait-on ces dernières, à qui l'on ne pouvait assurer la moindre dot? C'est une question que ne se posait même pas la comtesse Minzie. Elle devait se dire, en catholique fervente qu'elle était, que la Providence y pourvoirait. La Providence y pourvint en effet et même de la plus brillante façon.

La comtesse Chotek mourut jeune et son mari la suivit d'assez près. Voici les six orphelins et leur frère laissés seuls. Des parents occupèrent d'eux. L'aînée, la comtesse Zdenka, entra comme demoiselle d'honneur chez l'archiduchesse Isabelle, née princesse de Croÿ et épouse de l'archiduc Frédéric; une de ses sœurs épousa un des plus grands et des plus riches seigneurs d'Allemagne, le comte de Schonbourg Vorderglauchau; une autre devint la comtesse Noslitz. Zdenka, la demoiselle d'honneur, se sentait de moins en moins de goût pour le monde. Son ardente piété, la ferveur de sa foi l'entraînèrent à prendre le voile. Elle entra en religion et elle est aujourd'hui supérieure d'un couvent du Sacré-Cœur, où sont élevées les filles des plus nobles familles autrichiennes.

Mais avant de quitter l'archiduchesse Isabelle, elle obtint d'être remplacée dans sa charge auprès d'elle par sa sœur cadette, la comtesse Sophie. L'archiduchesse était

TEMPÉRATURE DU MOIS DE JUILLET



Bulletin Officiel de la Température. Observations prises mardi, 21 juillet, à 8 heures du soir.

Nouvelle-Orléans, Mercredi, 22 juillet. Prédiction pour le Nouveau-Orléans et les environs. — Temps couvert; orages probables; vents d'est légers et variables.

TEMPÉRATURE.	
Le tableau suivant donne le temps pour la journée du 22 juillet 1914, à Nouvelle-Orléans.	
Heure	Température
7 a. m.	20
9 a. m.	20
11 a. m.	20
1 p. m.	20
3 p. m.	20
5 p. m.	20